

Nicolas Sarkozy et François Hollande confirme leur volonté de punir le négationnisme



Nicolas Sarkozy et **François Hollande** ont confirmé leur volonté de faire adopter rapidement un texte de loi réprimant la négation du génocide arménien de 1915 malgré la censure récente du Conseil constitutionnel, dans des entretiens à Nouvelles d'Arménie Magazine.

"J'ai pris cet engagement et le tiendrai. C'est mon devoir de président de la République de protéger les citoyens français qui sont menacés par le négationnisme", assure le président candidat de l'UMP.

"Le gouvernement travaille déjà à la mise au point d'un nouveau projet de loi (...) le texte pourra être adopté dès le début de la prochaine législature", ajoute-t-il, précisant que *"bien entendu, ce texte prendra en compte la décision du Conseil constitutionnel"*.

Répondant aux critiques, le chef de l'Etat sortant estime que *"le Parlement, qui est l'émanation de la souveraineté nationale, est pleinement dans son rôle"*.

lorsqu'il honore la mémoire de peuples persécutés en reconnaissant les crimes effroyables qu'ils ont subis".

Dans un entretien séparé, son rival PS François Hollande confirme effectivement vouloir engager *"en début de mandat, dans la sérénité (...) un processus qui devra aboutir à la pénalisation du négationnisme"*.

"J'ai cette conviction qu'il relève de la responsabilité des Etats de reconnaître les génocides, lorsqu'ils sont avérés par la recherche historique, comme l'est le génocide arménien, et que le négationnisme est une expression de violence qui n'a pas sa place dans notre République", plaide-t-il.

Le candidat du PS regrette toutefois que le chef de l'État ait voulu faire adopter le texte finalement censuré par le Conseil constitutionnel en pleine campagne présidentielle. "C'était une lourde faute", juge-t-il en estimant que la "précipitation" du gouvernement relevait "de l'opération de communication".

Le Parlement a adopté le 23 février une proposition de loi très controversée de la députée UMP **Valérie Boyer** qui prévoyait de punir d'un an de prison et de 45.000 euros d'amende la négation d'un génocide reconnu par la loi.

Ce texte, soutenu par l'UMP et le PS bien que rejeté par certains élus de gauche comme de droite, était soutenu par **Nicolas Sarkozy**, qui l'avait promis en 2007 à la communauté arménienne, forte de 500.000 personnes.

Le génocide arménien est reconnu par une loi française de 2001. Mais le [Conseil Constitutionnel](#) a rejeté la loi au motif qu'elle portait atteinte à la "liberté d'expression".

Source :



[Sarkozy et Hollande confirment vouloir punir la négation du génocide arménien](#)